



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

**CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT
DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Année 2020

Vendredi 18 septembre 2020

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

EPREUVE N° 3 : composition portant sur les institutions politiques et administratives, si l'option « droit public » n'a pas été choisie par le candidat à l'épreuve n° 2, ou bien une composition dans l'une des matières suivantes, au choix du candidat : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, si l'option « droit public » a été choisie à l'épreuve n° 2, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujets :

1. Finances publiques :

La masse salariale publique.

2. Education et formation :

Dans le cadre de l'éducation et de la formation, en quoi le Service National Universel pourrait-il constituer une opportunité pour un jeune ?

3. Questions économiques et sociales :

Faut-il une politique industrielle en France ?

4. Droit et fonctionnement des associations :

Associations et Service Public.

5. Institutions politiques et administratives :

La laïcité en droit public.

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie